

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2903**

commune (s) :

objet : Mission d'étude sociologique intégrée à la programmation urbaine des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2903**

objet : **Mission d'étude sociologique intégrée à la programmation urbaine des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La direction de l'aménagement assure, au sein de la délégation générale au développement urbain, la fonction de maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement urbain menés par la Communauté urbaine de Lyon sur l'ensemble de son territoire.

Il s'agit tant d'opérations d'urbanisme, menées en régie ou concédées, que d'aménagements ou de créations d'infrastructures et d'espaces publics.

Au-delà des qualités formelles, fonctionnelles et techniques des aménagements, il s'agit de réaliser des aménagements identifiés qui soient pleinement intégrés à la ville et qui participent à la dynamique sociale de l'agglomération.

Cette approche repose, entre autres, sur un volet "sciences humaines", qui se traduit par une démarche d'enquête sur le terrain. Cette enquête permet d'incorporer dans le programme de chaque opération des objectifs ou des recommandations fondées sur les besoins, attentes et les représentations des publics concernés. Elle prend également en compte les pratiques constituées, l'environnement urbain, le contexte socio-économique local, les évolutions résidentielles, etc.

Cette approche sociale de l'aménagement permet d'aider la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre à développer des dispositifs de concertation et de participation mieux adaptés aux publics concernés, au contexte urbain et aux différentes phases du projet.

L'objectif de cette mission est de réaliser, sur des territoires préalablement définis, une étude sociologique.

L'étude sociologique accompagnera le projet d'aménagement sur l'ensemble du périmètre de programmation. Elle contribuera à la formalisation du programme de transformation et de la requalification des espaces dont il s'agira de caractériser les usages, les ambiances et les potentialités d'évolution.

Cette approche fera ressortir la multiplicité des fonctions, la diversité des pratiques et la répartition différentielle des usages et des flux.

Elle devra également faire apparaître et expliciter les fonctions, les usages et les ambiances susceptibles d'être affirmés et développés dans le programme d'aménagement.

Ceci débouchera sur des recommandations de méthodes ou de moyens qui ont pour objet de répondre à 3 finalités :

- la mise en œuvre de la concertation auprès des différents publics, concernés et des groupes cibles qui auront été distingués lors de la démarche d'enquête,
- l'élaboration du programme par le maître d'ouvrage et ensuite pour la formalisation du projet par le concepteur,
- la mise en place, en phase de travaux, d'un dispositif d'information en direction de ces mêmes publics.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue d'une mission d'étude sociologique intégrée à la programmation urbaine des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette étude fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 48 mois.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC pour toute la durée du marché.

Il est donc proposé d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché relatif à la mission d'étude sociologique intégrée à la programmation urbaine des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la mission d'étude sociologique intégrée à la programmation urbaine des opérations d'aménagement de la Communauté urbaine pour un montant global minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC.

5° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 622 800 - fonction 820 - opération n° 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.